CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E23384** **VALABLE JUSQU'AU** **19/10/2027**

ÉDITÉ LE 28/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/06/1986

Raison sociale : EURL PHILIPPE ANFRAY

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 19/06/1986

Capital : 15 000

17 RUE SENTE AUX PRETRES
28120 SANDARVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHARTRES 1986B00120

Siret : 338 078 777 00020

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 6100267

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD AM 192366148

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD AM 142979150

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 02 37 25 30 06 **Fax :**

Portable : 06 09 37 21 84

Responsabilité légale :
ANFRAY PHILIPPE CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : eurl.anfray@orange.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 022 812 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4112	Plâtrerie (Technicité confirmée)	4	05/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/10/2026 14:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.